

Motion 1222-I

sur la collaboration hospitalière Vaud-Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le refus du concordat instaurant le RHUSO par le souverain genevois le 7 juin 1998 ;
- l'importance du renforcement de la collaboration hospitalière entre le CHUV et les HUG ;
- la nécessité d'insérer la collaboration hospitalière dans un projet de planification sanitaire VD-GE ;
- la nécessité de garantir la mission de service public des hôpitaux ;
- l'importance du maintien du statut du personnel de droit public ;

invite le Conseil d'Etat

à poursuivre l'élaboration d'une planification sanitaire régionale.